

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 342

Artikel: Après le "référendum chocolat", trois rendez-vous
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après le «référéndum chocolat», trois rendez-vous

Le chef du Département de l'économie publique, Ernst Brugger, a encore, le soir des résultats, lourdement insisté sur le caractère publicitaire du référendum lancé contre la loi sur l'importation de produits agricoles transformés. Les commentateurs de tous bords se sont, le lendemain, une fois encore, répandus en lamentations sur le caractère outrancier des manœuvres de la maison Denner. Le diagnostic est un peu rapide.

Notons tout d'abord que si démagogie il y a eu, elle a été singulièrement le fait des partisans du « oui » dont le dernier tract (signé Dr Hans Schmid, avocat, Zurich. Comité d'action pour le maintien de l'emploi en Suisse. Soutenez notre lutte contre l'égoïsme économique) est un monument à cet égard. Et cette façon de mettre en avant systématiquement « l'intérêt général » jusqu'à vouloir faire entendre — par ses remarques, M. Brugger s'est dans une certaine mesure prêté à cette manœuvre — que si les chocolatiers défendaient la loi, ils le faisaient par sens civique !

Rappelons ensuite que les organisations de consommateurs ont été les premières à partir en guerre (elles ont été du reste parmi les seules à honorer, lors de la campagne, leur « non » de la consultation préliminaire officielle ; on ne peut

en dire autant des syndicats, des partis de gauche, et de l'Alliance des sociétés féminines...) bien avant Denner. Cette entreprise a donc donné à l'occasion à une (très large) minorité de s'exprimer face à une coalition bizarrement hétéroclite, c'est le moins que l'on puisse dire. Quant au résultat, l'appoint des consommateurs n'a pas été, du reste, négligeable si l'on compare cette votation avec le sort des précédents « coups d'éclat » de Denner.

Cela dit, qu'on nous permette de fixer quelques rendez-vous après l'octroi de ces subsides à Chocousse et Biscofa

— aux syndicats : les dix millions généreusement dispensés garantiront-ils la sécurité de l'emploi dans la branche (il faudra avoir l'œil sur les mouvements de travailleurs à Broc, Konolfingen ou Sulgen) ?

— aux agriculteurs : vendront-ils, pour prix de leur soutien, un litre de lait supplémentaire (peu probable vu la législation en vigueur...) ?

— aux organisations de consommateurs : si le chocolat, comme c'est probable, n'est que le premier maillon d'une chaîne de privilèges, il faudra à nouveau tirer la sonnette d'alarme !

Genève: sus au terrorisme

Un étudiant de dix-neuf ans est arrêté alors qu'il transportait des explosifs à l'intention, peut-être (les bruits se répandent vite), des groupes gauchistes espagnols. Il gravite dans les milieux de l'extrême-gauche, a été marqué par son appartenance à une famille ouvrière, et son père est au chômage.

La « Tribune de Genève », sous la plume de son rédacteur en chef, se déchaîne, titre sur « l'équipement du parfait terroriste », évoque les différents attentats commis à Genève, s'indigne de ce que l'inculpé ait été remis en liberté

provisoire après huit jours d'emprisonnement. Quinze jours n'ont pas passé que deux assistantes en psychologie à l'Université sont arrêtées au petit matin. Seul un hasard fait que la nouvelle est publique. L'une d'elles est la sœur de deux militants gauchistes espagnols emprisonnés.

Gros titres dans les quotidiens.

Comme le premier, elles semblent poursuivies au titre de l'article 226 du Code pénal qui punit entre autres celui qui se sera procuré des explosifs destinés à un emploi délictueux.

« Domaine Public » annonçait, il y a peu, que les exportations d'armes suisses vers l'Espagne progressaient et qu'elles atteignaient plusieurs dizai-

nes de millions en 1974. Nul n'ignore que leurs destinataires sont de près ou de loin une armée et une police qui torturent les démocrates, tirent sur les grévistes et les chômeurs. Personne n'évoque l'article 226 à l'endroit des fabricants et des exportateurs ; et les affaires de M. Bührle prospèrent.

Laissons pour un autre jour la question de savoir si le terrorisme est, ou non, l'allié objectif du franquisme, nous contentant pour aujourd'hui d'une modeste contribution à notre grande étude sur la tartufferie institutionnelle.

P.S. — A ce propos, des nouvelles de Cérlikon-Bührle, devenue en 1974, avec un chiffre d'affaires de 1609 millions de francs (armements : 43 % du chiffre d'affaires consolidé), une des dix plus importantes entreprises industrielles de Suisse, et mise en évidence à ce titre par la publication mensuelle de la Société de Banque Suisse, « Le Mois économique et financier » (interview de Dieter Bührle soi-même : on a les têtes d'affiches que l'on peut).

D. Bührle répond donc à la SBS que l'évolution anticyclique de son groupe (augmentation du chiffre d'affaires global de 28 % en 1974) est due pour une bonne part au secteur militaire « qui est indépendant de la conjoncture » (il n'y a pas de plus fidèle client que l'armée — avis aux contempteurs du budget militaire !). Du reste, ce secteur est le « principal support de la rentabilité du groupe » : « C'est certainement le secteur militaire qui a la capacité bénéficiaire la plus élevée ; la part de ce secteur aux bénéfices du groupe est actuellement de plus de 50 % ». La Suisse comme lieu de production ? « Dans le domaine fiscal, nous bénéficions par rapport à l'étranger de certains avantages qui ont cependant diminué avec le temps ; nous considérons donc comme un désavantage d'être obligés, du fait des restrictions légales, de transférer à l'étranger une partie de la production à usages militaires. » Voilà qui va rassurer tous ceux qu'inquiétait une émigration possible de D. Bührle en Iran ou en Espagne !